



Parti socialiste
Ville de Fribourg



Gratuité des transports publics pour les élèves de la ville de Fribourg : le Tribunal cantonal rejette le recours des partis bourgeois

Le PS et les Verts saluent la décision du Tribunal cantonal rejetant intégralement le recours des partis bourgeois contre la gratuité des transports publics pour les élèves de la ville décidée par le Conseil général il y a de cela bientôt une année !

Le Tribunal cantonal confirme la conformité au droit de la position adoptée par le PS et les Verts de la ville de Fribourg depuis le début : il existe une marge de manœuvre des communes en matière de gratuité des transports publics pour les élèves, celles-ci étant libres, par le biais d'une décision politique, d'aller au-delà du minimum prévu par la loi.

Cette décision politique d'aller plus loin en mettant à disposition de chaque élève domicilié en ville un abonnement de transports publics, le Conseil général l'a prise en adoptant le 30 mai 2018 les nouveaux règlements scolaires tels qu'amendés sur propositions du PS et des Verts. Or, plutôt que de saisir le référendum contre une décision à laquelle ils s'opposaient politiquement, le PDC, le PLR et l'UDC de la ville ont préféré la voie juridique bien qu'il n'existait aucun argument juridique pertinent à faire valoir sur ce plan. Tout comme le Préfet, le TC, dans son arrêt du 3 avril 2019, parvient précisément à cette conclusion et confirme que c'est de manière parfaitement démocratique et en plein exercice de l'autonomie communale que le Conseil général de la ville a adopté les règlements scolaires et leurs amendements.

Près d'une année : c'est le temps qu'aura fait perdre aux familles fribourgeoises la parade juridique de la droite du Conseil général. Avec cet arrêt du TC, la mise en œuvre de ces règlements, favorisant la mobilité des enfants de notre ville tant sur le temps scolaire que pour les activités extrascolaires, avec des économies non négligeables pour les familles, peut enfin se poursuivre. Il appartient maintenant au Conseil communal, lequel a fort heureusement déjà pris des mesures malgré l'incertitude juridique créée par le recours, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour une pleine application rapide de la gratuité des transports publics pour les élèves de la ville de Fribourg, une mesure renforçant la cohésion sociale et l'égalité des chances, de même que l'attractivité de la ville de Fribourg pour les familles.

Fribourg, le 4 avril 2019

Contacts :

Pour les Verts : Oliver Collaud, président et chef de groupe au Conseil général (079 636 58 40)

Pour le Parti Socialiste : Marc Vonlanthen, chef de groupe au Conseil général (079 707 01 80)